

Synthèse des demandes de compléments et des modifications dans chaque document

N° de la demande	Nature de la demande	Réponse apportée
1	Les éléments permettant au préfet d'apprécier la compatibilité du projet avec le Plan national de prévention des déchets prévu par l'article L. 541-11 du code de l'environnement ;	Cf document « Eléments appréciant la compatibilité du projet avec les plans, schémas ou programmes et les mesures fixées associées » : p.16-19
2	Les éléments permettant au préfet d'apprécier la compatibilité du projet avec le Plan régional de prévention et de gestion des déchets prévu par l'article L. 541-13 du code de l'environnement ;	Cf document « Eléments appréciant la compatibilité du projet avec les plans, schémas ou programmes et les mesures fixées associées » : p.20-23
3	Il est attendu un plan montrant l'emplacement des exutoires, description du dispositif de désenfumage choisi, la superficie des toitures et des ouvertures, la surface utile des exutoires par canton et superficie de chaque canton et positionnement sur le plan, la surface des amenées d'air prévues et mode de calcul.	Cf document « Description du projet » partie 4.7 : p.41 Cf document « Compatibilité aux arrêtés ministériels de prescriptions générales » partie 1.2 : p.15-16 Cf annexe volontaire n°4 : Plan masse et toiture
4	Il est attendu une liste des détecteurs avec leur emplacement, ainsi qu'une étude spécifique lorsque la détection est assurée par le système d'extinction automatique ; ici, un réseau sprinkler.	Cf document « Description du projet » Partie 4.8 p.41 Cf document « Compatibilité aux arrêtés ministériels de prescriptions générales » Partie 1.2 : p.22
5	La position des RIA mentionné n'est pas indiquée sur les plans. La localisation de la bache à eau incendie non plus.	Plan de sécurité incendie Cf document « Compatibilité aux arrêtés ministériels de prescriptions générales » Partie 1.2 : p.22, p.24
6	Il est attendu une analyse du risque foudre (ARF) et étude technique.	Cf document « Compatibilité aux arrêtés ministériels de prescriptions générales » Partie 1.2 p.25, partie 1.3 p.44, et annexe n°1

Autres modifications par rapport au dossier initial

	Nature de la modification	Modification dans le document
1	Gestion des eaux pluviales	<p>Cf document « Description du projet » Modification gestion des eaux pluviales p.23 Schéma de gestion des eaux pluvial ajouté p.25 Etude hydraulique en annexe</p> <p>Cf Document « Compatibilité aux arrêtés ministériels de prescriptions générales » p.6</p> <p>Cf Document « Document permettant d'apprécier la compatibilité des activités projetées avec les documents d'urbanisme » p.5</p> <p>Cf Document « Eléments appréciant la compatibilité du projet avec les plans, schémas ou programmes et les mesures fixées associées » p.10, p.12, p.13</p>